

• Procès verbal du conseil municipal du 4 mars 2010 [unanimité]

Après y avoir validé plusieurs modifications, le conseil municipal a approuvé le procès verbal de la réunion du 4 mars 2010.



AFFAIRES GENERALES

• Lotissement de la Vigne des Coutures – tirage au sort [unanimité]

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort des attributaires et des réservataires des 16 lots du lotissement de la Vigne des Coutures et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la réalisation des ventes selon l'ordre définit par le présent tirage au sort des attributaires et réservataires des lots cédés.

• Locaux associatifs – convention de mise à disposition [23 voix pour et 6 voix contre]

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association diocésaine de Nantes pour la mise à disposition de locaux sis rue Emile Cassard.

• Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal.

• Aire d'accueil des gens du voyage – convention avec la commune de Haute-Goulaine [unanimité]

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention financière et ses éventuels avenants avec la commune de Haute-Goulaine pour la création et l'entretien des extérieurs de l'aire d'accueil commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente convention.

• Syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire – retrait de Saint-Sébastien-sur-Loire [unanimité]

Le conseil municipal a émis un avis favorable au retrait de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire du syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.



FINANCES

• Budget général – compte de gestion 2009

Le conseil municipal a arrêté le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget général de la commune pour l'exercice 2009 et présentant un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 2.267.956,02 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 1.608.972,35 €.

• Budget général – compte administratif 2009 [22 voix pour et 6 abstentions]

Hors la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2009 du budget général de la Commune ; la balance du budget se présentant de la manière suivante:

Section de Fonctionnement	– Total des dépenses	9.361.609 €
	– Total des recettes	11.629.565 €
	– Résultat	2.267.956,02 €
Section d'Investissement	– Total des dépenses	4.845.849 €
	– Total des recettes	6.454.821 €
	– Résultat	1.608.972,35 €

• Budget général – affectation du résultat 2009 [23 voix pour et 6 abstentions]

Le conseil municipal a affecté le résultat global de clôture de 2.267.956,02 € de la manière suivante : une somme de 1.410.000 € en réserve pour la section d'investissement et 857.956,02 € d'excédent de fonctionnement reporté.



FONCIER

- Cession de la parcelle ZD339 [unanimité]

Le conseil municipal a accepté la cession de la parcelle ZD n° 339 au profit de M. et Mme LEBLANC et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la réalisation de cette décision.

- Cession de la parcelle AL655 [23 voix pour et 6 voix contre]

Le conseil municipal a déclaré la désaffectation du local cadastré AL655 et sis 14 rue Busson Billault, a procédé au déclassement, après libération des lieux, de cet immeuble du domaine public, a autorisé la vente de ce bâtiment au prix 285.000 € hors taxes, frais à charge de l'acquéreur exceptés les frais de diagnostic qui resteront à charge de la commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes correspondants ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.



PERSONNEL

- Tableau des effectifs - modification [unanimité]

Le conseil municipal a approuvé la création d'un emploi de rédacteur à temps complet et dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.



QUESTIONS ORALES

Ont été évoqués, au titre des questions orales, l'avancée des programmes de construction de la nouvelle mairie, du centre aquatique sous l'égide du SIVU et de la restructuration du restaurant scolaire, le passage en N3 du club de basket, l'accession d'une jeune benjamine du club de badminton au championnat de France, de la mise en place d'une équipe d'agents communaux à disposition des bénéficiaires du portage de repas et de l'aide à domicile pour les aider dans le cadre du passage à la télévision numérique terrestre, l'aide de la commune envers les communes sinistrées lors de la tempête Xynthia, la convention à venir avec Nantes Métropole pour lui permettre d'intervenir à Kindia et les réponses des adjoints concernés aux observations soulevées par le 4 pages du groupe « démocratie et citoyenneté ».



Affiché le 6 mai 2010,

Le Maire,

Alain VEY

